

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 29417

Nom ou dénomination : 5F Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt 127634

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-12-2017

N° DE DEPOT : 2017R127634

N° GESTION : 2017B29417

N° SIREN :

DENOMINATION : 5F Consulting

ADRESSE : 89 rue des grands champs 75020 Paris

DATE D'ACTE : 12-12-2017

TYPE D'ACTE : Certificat

NATURE D'ACTE : Attestation bancaire



CERTIFICAT DE DEPOT ET BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL
SASU EN FORMATION 5F CONSULTING

NOUS SOUSSIGNEE,

La Banque Hottinguer, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 9.102.144 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 381 241 900, dont le siège social est situé à Paris (75009), 63, rue de la Victoire, agréée en tant qu'établissement de crédit par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, représentée par toute personne habilitée à signer les présentes,

CERTIFICATIONS :

- avoir reçu en dépôt en nos livres la somme de **deux mille euros (2000 euros)**.

Cette somme correspond à la totalité du montant reçu par la Banque pour le dépôt du capital de la Société en formation **5F Consulting**, constituée sous la forme d'une **SASU**, au capital initial de **2000 euros**, dont le siège social sera situé au **89 rue des grands champs 75020 Paris**

- avoir constaté que chaque versement reçu était conforme à la liste des souscripteurs au capital initial, transmise par Mrs Florence Nomicisio mandaté à cette fin, ainsi qu'il suit :

Mrs Florence Nomicisio : 2000 €

Montant total libéré 2000 €

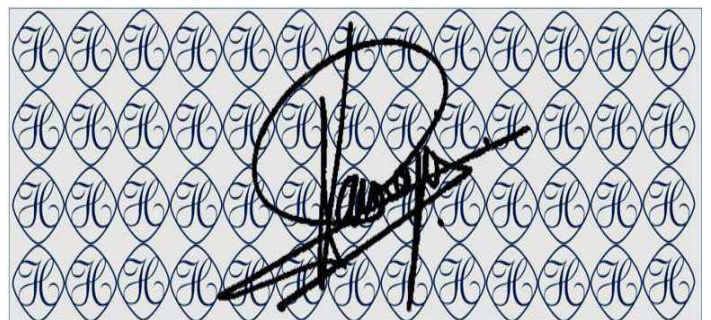
- avoir vérifié que cette somme respecte les conditions minimales de libération du capital initial, soit au moins 20% pour une SARL / EURL ou 50% pour une SAS/SASU des apports en numéraires au capital de la société en formation.

Ce certificat ne fait que constater matériellement le dépôt des fonds dans les conditions ci-dessus mentionnées, sans que d'autres obligations de vérification soient mises à la charge du dépositaire.

Dès l'émission du présent certificat, la somme déposée demeurera bloquée en nos livres. Conformément à la réglementation et aux conditions générales du Service, la Banque restituera les fonds à l'immatriculation de la Société ou, à défaut d'immatriculation, à l'issue d'une période de 6 (six) mois, sur présentation de tous les justificatifs requis.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait en un exemplaire, à Paris, le 12-12-2017,



1513094777

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-12-2017

N° DE DEPOT : 2017R127634

N° GESTION : 2017B29417

N° SIREN :

DENOMINATION : 5F Consulting

ADRESSE : 89 rue des grands champs 75020 Paris

DATE D'ACTE : 04-12-2017

TYPE D'ACTE : Statuts constitutifs

NATURE D'ACTE : Président actionnaire unique personne physique

5F Consulting

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2.000 Euros

Siège social : 89, rue des grands champs -75020 Paris

Statuts

La soussignée :

Mme Florence Nomicisio

Né(e) le 25 mai 1962 à Alger

Demeurant 89, rue des grands champs à Paris 20

De nationalité Française

A décidé de constituer une société par actions simplifiée unipersonnelle et a adopté les statuts établis ci-après :

Article 1 - Forme

La société est une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger toutes activités de conseil relative aux activités listées ci-dessous :

- Stratégie
- Transformation
- Accompagnement du changement
- Refonte des processus
- Sécurité
- Coaching

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : **5F Consulting**

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « S.A.S.U. » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé : 89, rue des grands champs Paris 20

Article 5 - Durée

La société est constituée pour une durée de 30 ans qui commence à courir à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

L'associé unique Florence Nomicisio, soussignée, a fait les apports suivants à la société : 2000 euros

Cette somme de 2000 euros a été déposée le 5 décembre 2017 au nom de la société en formation auprès de la Banque Hottinguer, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris. La Banque Hottinguer est un établissement de crédit français, conformément aux dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001".

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2000 euros (deux mille euros), divisé en 20 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 20 appartenant toutes à l'associé unique.

Article 8 - Présidente de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers, dirigée et administrée par une Présidente, personne physique ici Florence Nomicisio.

La Présidente est nommée pour une durée de 30 ans.

En cas de décès, démission ou empêchement de la Présidente d'exercer ses fonctions pendant une durée supérieure à 6 mois, un(une) président(e) remplaçant(e) est désigné par décision de l'associé unique pour la durée du mandat restant à courir.

Article 9 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 - Dissolution de la Société

La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'associé unique.

Lorsque l'associé unique est une personne physique, la dissolution de la Société entraîne sa liquidation.

L'associé unique nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions légales, pour réaliser l'actif, payer le passif et distribuer le solde disponible.

En fin de liquidation, l'associé unique statue sur les comptes définitifs, sur le quitus de la gestion du (ou des) liquidateurs et la (ou les) décharge(s) de son (ou de leur) mandat et constate la clôture de la liquidation.

Fait à Paris le 4 décembre l'an deux mille dix sept

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

ANNEXES AUX STATUTS

Etat des actes accomplis pour le compte de la société en formation

- Ouverture d'un compte bancaire pour le dépôt des fonds constituant le capital social